

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat |
| Herausgeber: | Société de communication de l'habitat social |
| Band: | 66 (1994) |
| Heft: | 6 |
| Artikel: | Lausanne - le désert un cas d'école... |
| Autor: | Curtat, Robert |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-129320 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des solutions qui permettent de réintégrer la légalité et donnent un semblant de stabilité. La maison, comme dit la fable, est au premier habitant, à charge pour lui de l'entretenir, de payer chauffage et électricité, loyer éventuel et, surtout, de partir quand on lui demandera. En échange, il a l'usage des locaux et il est relogé en cas d'évacuation. Quel que soit le système envisagé, le squatteur s'approprie son espace en le modulant selon ses besoins.

EXPÉRIMENTATION SOCIALE.

Le squat est également le lieu de l'expérimentation sociale. De nombreux jeunes en rupture y trouvent un endroit de transition entre institution et dérive, dans lequel ils ne sont pas marginalisés. Ils font l'apprentissage de la vie collective. «Cela a un effet structurant. Mais au-delà de cet espace que va-t-on développer ? demande Nicole Valiquer qui a elle-même vécu dans un squat. Le retour dans le circuit est certainement difficile pour ceux qui ont le moins de moyens, que ce soit sur le plan personnel ou financier.»

Ce bémol posé il faut avouer que le phénomène squat est très riche d'enseignements. Il parle d'une autre façon de vivre l'habitat, plus précaire mais aussi plus souple. Il souligne aussi les manques d'une société cloisonnée.

«Petit à petit le squat est devenu un mode de vie. Il pourrait évoluer vers un type de logement modulable et associatif. L'Etat pourrait, par exemple, mettre des immeubles à la disposition de coopératives ou de groupements» (voir à ce sujet l'article de Robert Curtat, ci-contre)

Marie-Christine Petit-Pierre

LAUSANNE – LE DÉSERT UN CAS D'ÉCOLE...

*Vue plongeante sur le Désert.
Il faut faire quelque chose.
Mais quoi ?
(Photos S. Romeu/Bureau Curtat)*

Lorsqu'on parla de contrat de confiance pour les immeubles du Désert aux architectes : Dominique Gillard, mandaté pour établir la valeur historique de ce beau domaine, et Eric Teyssiere, conservateur des monuments historiques vaudois, tous deux se révèlèrent favorables. Sans doute une poignée de jeunes s'étaient-ils emparés des locaux vides après le départ de la famille Rivier, mais on pouvait admettre que, s'ils relevaient d'un répondant – en l'occurrence l'Association pour le Logement des jeunes en formation –, les locaux chauffés souffriraient moins de l'injure du temps.

De fait, malgré le grand intérêt qu'ils présentent au plan historique, notamment la façade sud de la maison de maître, avec ses deux avancées hémicirculaires et la ferme construite par l'architecte lausannois Alexandre Perregaux, ces bâtiments menaçaient ruine.

Le «contrat de confiance» proposé voici deux ans à une poignée de jeunes étudiants et apprentis qui occupaient les locaux illégalement avait d'autres mérites, notamment le fait qu'ils y trouvaient légalement un toit provisoire. L'événement, c'est que précisément ce provisoire a pris fin en novembre 1994 – de fait, le contrat était échu en octobre – et que la Winterthur-Assurances, propriétaire de la ferme, a déposé une plainte pénale contre ses six occupants pour violation de domicile et dommages à la propriété. En regard, le contrat de confiance continue pour la maison de maître, propriété de la ville, qui permet le logement de dix-sept personnes.

Au-delà, il semble que la Winterthur, propriétaire de la ferme, envisage de la réhabiliter en y aménageant des logements et des locaux d'activités.

Claude Joyet, chef de service adjoint à la Ville de Lausanne et répondant de l'association des jeunes en formation, note que le principe du contrat de confiance qui a aujourd'hui six ans et connaît une dizaine d'applications à Lausanne, fonctionne à satisfaction. Sans doute les règles de l'association imposent-elles un certain «tournus» des occupants, mais les locaux occupés traversent les années moins mal que s'ils étaient abandonnés.

Encore que, pour le Désert, on envisage de les abandonner au Patriarche, gourou de la lutte contre la drogue et face barbe d'une actualité qui aura mobilisé le ban et l'arrière-ban du Conseil communal de Lausanne.

Ct